



# Dossier de presse

25 septembre 2026

Conseil de Métropole

# SOMMAIRE

## I. BORDEAUX METROPOLE POURSUIT SES ACTIONS APRÈS LES INCENDIES

Soutenir les entreprises impactées

Financement d'une campagne de communication pour relancer le tourisme

Bordeaux Métropole soutient la jeunesse, l'enseignement supérieur et la création artistique

## II. LE DÉFI DE L'ÉLECTRIFICATION

Accélérer le déploiement des bornes de recharge : une nouvelle étape pour le « Territoire d'électrification »

Électricité : Bordeaux Métropole et RTE renouvellent leur partenariat pour accompagner l'électrification du territoire

## III. MOBILITÉ : FACILITER LES DEPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Evolution des tarifs TBM pour 2027

Aménagement de l'avenue Marcel Dassault à Mérignac

Rapport annuel du concessionnaire Transports pour l'année 2025

## IV. LA POLITIQUE DE L'EAU POURSUIT SA STRUCTURATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif

Dissolution du SIAEA

Déchets : Bordeaux Métropole atteint dès 2025 l'objectif national de réduction fixé pour 2030

## V. ANTICIPER LE RISQUE INONDATIONS

Maîtriser le foncier pour agir

Réhabilitation de 17 km de digues sur la Presqu'île d'Ambès

Le C2D réaffirme son ambition démocratique

Thomas Cazenave, président de Bordeaux Métropole, a ouvert ce conseil en revenant sur l'été caniculaire que les Métropolitains ont subi. Le thermomètre a dépassé les 40 degrés pendant plus de dix jours. L'incendie de Saumos et l'évacuation de 220 000 personnes ont marqué durement cette période estivale. «Face à cette crise, la Métropole a été au rendez-vous» a rappelé le président de Bordeaux Métropole.

Le soutien aux communes sinistrées se poursuit avec notamment, une aide administrative métropolitaine ainsi qu'une aide financière aux entreprises impactées votée lors de ce conseil.

Le président de la Métropole a également redit l'ambition pour le logement et l'habitat. Le congrès HLM qui s'est tenu au parc des expositions en début de semaine était consacré aux enjeux de l'habitat dans les cinq ans à venir. À cette occasion, plusieurs conventions ont été signées, dont celle entre Bordeaux Métropole et la Banque des territoires qui permettra notamment de financer de l'ingénierie et de la production de logements.



## AGENDA

Un conseil métropolitain  
exceptionnel dédié  
à la situation financière  
se tiendra au mois  
de **novembre**.

**Vendredi 4 décembre :**  
Conseil métropolitain

Dans ses propos liminaires, Thomas Cazenave a souhaité faire un point sur les finances et échanger avec l'ensemble des élus au sujet de l'audit complet rendu en début de semaine par le cabinet Ernst&Young. «La situation financière va impacter très fortement le projet métropolitain», a prévenu le président. Selon les conclusions de l'audit, la Métropole doit consentir à 182 M€ d'économies de gestion d'ici à 2032 (par rapport à 2026) pour retrouver une trajectoire soutenable, dont 150 M€ sur les trois prochaines années (72 M€ dès 2027), ainsi que diminuer d'1 Md€ son plan pluriannuel d'investissements (PPI) sur le mandat.

Ce conseil a porté sur 165 dossiers. Parmi eux : le rapport du délégataire Transports pour 2025, la poursuite de la structuration de la politique de l'eau, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques par des opérateurs privés sur le domaine public, la feuille de route 2026-2032 du C2D...

### À noter

Emmanuel Sallaberry, vice-président de Bordeaux Métropole en charge des Ressources humaines et financières, de l'administration générale, du numérique et systèmes d'information, a été nommé président de la Coalition des villes pour les droits digitaux (Cities Coalition for Digital Rights (CC4DR)), le 17 septembre dernier.

## I. BORDEAUX METROPOLE POURSUIT SES ACTIONS APRÈS LES INCENDIES

Les habitants de la métropole ont vécu un été hors du commun. Après des pics de chaleur caniculaire dès le mois de juin, l'incendie de Saumos, en juillet, a ravagé 42 000 hectares sur le territoire girondin. Durant cette crise, Bordeaux Métropole a été pleinement mobilisée.

Dès le jeudi 23 juillet, et le début de l'incendie de Saumos, Bordeaux Métropole ouvre le parc des expositions, à 5h, pour pouvoir accueillir les personnes des communes évacuées. En dehors de leur fonction habituelle, 650 agents métropolitains se portent volontaires pour assurer des missions en lien avec la gestion de crise.

La réserve citoyenne métropolitaine, créée en 2023, dans un contexte de multiplication des événements extrêmes, composée d'habitants formés de Bordeaux Métropole est impliquée dès les premiers instants.

Le déclenchement du Plan intercommunal de sauvegarde permet d'organiser la réponse métropolitaine en lien avec les Plans communaux de sauvegarde. Il facilite la coordination des acteurs, la mutualisation des moyens disponibles et la mobilisation des ressources logistiques nécessaires pour faire face à la crise. La cellule de crise métropolitaine assure la centralisation des besoins exprimés par les communes et la coordination du dispositif d'accueil.

Très vite, le Parc des expositions s'organise autour d'un espace d'accueil, une zone médicalisée et d'un hub logistique. Au pic de l'activité, jusqu'à 6000 personnes évacuées y sont accueillies. En constante adaptation aux besoins, sa jauge pouvait être portée à 10 000.

L'incendie est d'une rare intensité, il se propage à 20 km de la rocade et à 1,6 km du camp de Souge à Martignas-sur-Jalle, le site est défendu avec acharnement par les sapeurs-pompiers, notamment par des feux tactiques. Six communes métropolitaines sont évacuées : Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Haillan, Eysines extra rocade, Mérignac extra-rocade.



**En quelques heures et dès le début de cette situation hors norme, Bordeaux Métropole a su mettre sur pied un dispositif tourné vers les besoins des citoyens et l'intérêt général. Que ce soit pour organiser l'accueil des personnes évacuées, leur relogement ou la gestion des stocks de denrées et de matériel collectés, Bordeaux Métropole a su mobiliser ses agents, ses ressources et son expertise pour agir au plus près des habitants.**

La mobilisation se poursuit notamment pour soutenir le tissu économique local ainsi que les communes sinistrées. Cette implication est l'illustration concrète du Pacte girondin entre la Métropole et les territoires qui l'entourent. Il s'agit de penser les enjeux de développement et les politiques structurelles qui les accompagnent au-delà des frontières métropolitaines. Cette crise sans précédent a touché une large partie du territoire girondin. Bordeaux Métropole soutient aujourd'hui les entreprises impactées et les acteurs du tourisme.



© Charlotte Barbier, Bordeaux Métropole

## **Soutenir les entreprises impactées**

### *Délibération 76*

Les mesures d'évacuation ont entraîné l'interruption temporaire de l'activité de plus de 10 000 établissements, pour une durée comprise selon les secteurs entre trois et six jours. Au-delà des dommages matériels éventuels, cet épisode a ainsi directement perturbé le fonctionnement du tissu économique métropolitain.

Les incendies ont également affecté l'accessibilité du territoire (fermetures d'axes routiers, interruption temporaire de liaisons ferroviaires au sud de Bordeaux et perturbations du réseau de transports en commun) et ont compliqué les déplacements des habitants, salariés, visiteurs et touristes.

**L'enquête de la CCI Bordeaux Gironde sur les impacts des incendies datant du 31 août menée auprès de plus de 900 entreprises, montre que 73 % des entreprises girondines interrogées déclarent avoir été impactées par les incendies. Les secteurs les plus touchés en Gironde sont les Cafés, Hotels et Restaurants (CHR, 87 %), le BTP (78 %), les commerces (73 %) et les services (70 %). L'impact sur l'activité est particulièrement marqué dans les CHR : 51 % déclarent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 25 % pendant la période des incendies et 71 % une baisse de fréquentation supérieure**

**à 25 %. Plus largement, 55 % des entreprises interrogées déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période estivale, proportion qui atteint 58 % dans les CHR.**

Par ailleurs, 80 % des entreprises n'ont pas constaté de phénomène de rebond après la fin des incendies au moment de l'enquête, débutée le 18 août. Ces résultats confirment que les conséquences économiques de l'épisode ne se sont pas limitées aux communes directement concernées par les évacuations, mais ont également affecté plus largement l'activité et la fréquentation au sein de la métropole bordelaise.

Les données de fréquentation de MyTraffic montrent également que le centre-ville de Bordeaux était déjà en recul avant les incendies, avec -8,4 % de visites en juin 2026 par rapport à juin 2025, sous l'effet notamment de la canicule. La baisse s'est poursuivie en juillet, avec -8,4 % par rapport à juillet 2025, et s'est accentuée avec le déclenchement des incendies. Au total, MyTraffic enregistre une baisse de 1,4 million de visites pour la période de juin à juillet 2026 par rapport à 2025. La fréquentation piétonne mesurée sur les 15 points de comptage de Bordeaux s'est établie à 9,98 millions de passages en juillet, soit 23 % de moins que la moyenne mensuelle des trois dernières années.

En complément des actions mises en place par la CCI Bordeaux Gironde, Bordeaux Métropole a créé une cellule de crise économique le 28 juillet pour accompagner les entreprises touchées.

**Dans ce contexte exceptionnel, Bordeaux Métropole souhaite apporter une réponse économique ciblée aux petites entreprises du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de l'ensemble du territoire métropolitain les plus fortement affectées par les conséquences des incendies et des perturbations qui en ont résulté.**

La création par Bordeaux Métropole d'un fonds exceptionnel de relance des activités touristiques vise :

- à contribuer à préserver la capacité productive et touristique du territoire métropolitain,
- à accompagner les entreprises confrontées à une dégradation temporaire mais significative de leur activité,
- à limiter les conséquences de cet épisode sur l'emploi et la pérennité du tissu économique local

Ce dispositif est complémentaire aux mesures prises par l'Etat. Les contours et critères d'éligibilité à ce Fonds ont été travaillés en lien avec les partenaires (État, Région Nouvelle Aquitaine, chambres consulaires, représentations professionnelles - MEDEF, UMIH, CPME devenue Les Entrepreneurs...).

La création de ce fonds d'un montant maximal de 6 M€ poursuit ainsi un double objectif : soutenir les entreprises les plus fortement affectées par cet épisode exceptionnel et contribuer au maintien de l'attractivité, de l'activité et de l'emploi touristique de Bordeaux Métropole dans les mois suivant les incendies.

## Financement d'une campagne de communication pour relancer le tourisme

### Délibération 155

En complément, et pour soutenir la reprise de la fréquentation touristique, 15 partenaires ont lancé la campagne « Les vacances continuent ici », déployée en France et à l'international. Lors de ce conseil, les élus métropolitains ont voté une subvention à hauteur de 80 000 € TTC fléchée vers l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) pour contribuer à son volet national, soit 42,17 % du budget (189 700 € TTC), le coût global de la campagne, avec son volet international, étant de 370 500 € TTC.



## Bordeaux Métropole soutient la jeunesse, l'enseignement supérieur et la création artistique

### Délibérations n°123, 125 et 127

**Information jeunesse** — Bordeaux Métropole renouvelle son soutien au CRIJ Nouvelle-Aquitaine, dont les 14 structures métropolitaines accompagnent les jeunes dans leurs démarches d'orientation, d'emploi, de logement, de mobilité ou d'accès aux droits. La subvention de 30 400 € permettra notamment de poursuivre en 2026 les actions d'Info Jeunes Bordeaux, avec un accent particulier sur le logement et le lien social.

**Étudiants en exil** — La Métropole poursuit son soutien au dispositif de l'Université Bordeaux Montaigne destiné aux étudiants réfugiés et demandeurs d'asile, de l'apprentissage du français jusqu'à la reprise d'études et l'insertion professionnelle. 40 000 € sont attribués pour l'année 2026-2027, qui verra le DU Passerelle accueillir 53 étudiants de 16 nationalités.

**Enseignement artistique et recherche** — Bordeaux Métropole attribue 125 000 € à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux : 50 000 € pour poursuivre le développement et la structuration de la recherche et 75 000 € au titre de l'évolution de la masse salariale. Avec sa contribution statutaire, le soutien métropolitain à l'Ebabx atteint ainsi 3,427 M€ en 2026.

## II. LE DÉFI DE L'ÉLECTRIFICATION

### Accélérer le déploiement des bornes de recharge : une nouvelle étape pour le « Territoire d'électrification »

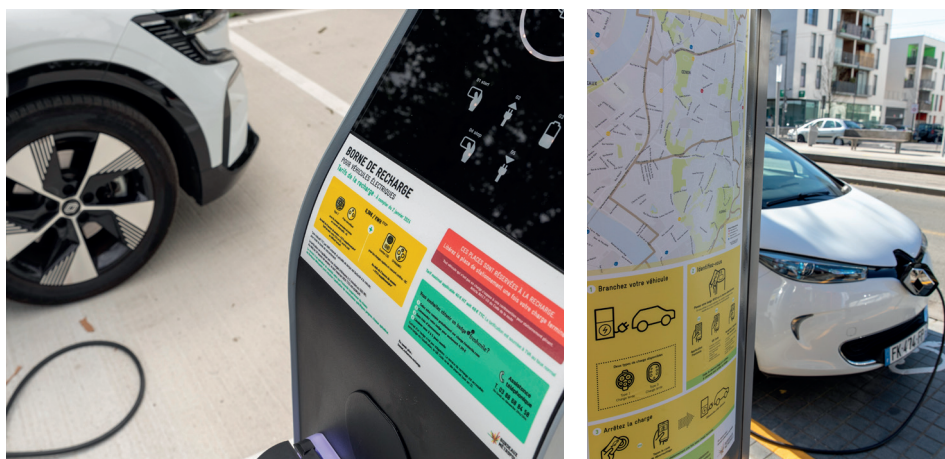
#### Délibération n°10

Quelques jours après avoir été désignée lauréate du programme national « Territoires d'électrification », Bordeaux Métropole franchit une nouvelle étape dans le développement de la mobilité électrique. La délibération soumise au Conseil métropolitain vise à permettre à des opérateurs privés d'installer et d'exploiter de nouvelles infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public.

Cette décision s'inscrit directement dans la feuille de route portée par Bordeaux Métropole dans le cadre du programme « Territoires d'électrification ». La Métropole s'est fixé pour objectif de faire passer la part des véhicules électriques de 5 % du parc automobile aujourd'hui à 10 % d'ici 2030, tout en doublant le nombre de points de charge disponibles sur le territoire, actuellement évalué à environ 3 000. L'électrification des mobilités constitue l'un des trois piliers de la candidature métropolitaine, aux côtés de la décarbonation des bâtiments et de l'adaptation de la production et des réseaux énergétiques.

Le territoire dispose déjà d'une offre importante et diversifiée. À date, le seul réseau de recharge sur voirie géré par Bordeaux Métropole compte 422 points de charge répartis sur 171 stations. Son utilisation augmente fortement : environ 86 000 sessions de recharge ont été enregistrées en 2025, soit quatre fois plus qu'en 2020, pour 1 600 MWh d'énergie délivrée. À cette offre métropolitaine s'ajoutaient, fin mars 2026, 1 099 points de charge dans les parkings et 1 514 points sur des emprises privées ouvertes au public, notamment dans les commerces, hôtels et grandes surfaces.

**Face à l'augmentation attendue du nombre de véhicules électriques, l'enjeu est désormais d'accélérer le déploiement tout en assurant un maillage cohérent du territoire.** Bordeaux Métropole entend ainsi compléter l'investissement public par l'investissement privé : les opérateurs pourront proposer l'installation de nouvelles stations sur le domaine public métropolitain et prendront à leur charge les études, les équipements, les travaux et raccordements électriques, l'exploitation, la maintenance ainsi que la relation avec les usagers.



© JB Mengès, Bordeaux Métropole

La Métropole conservera néanmoins un rôle de chef d'orchestre. Les opérateurs seront sélectionnés à l'issue d'appels à manifestation d'intérêt et les projets seront notamment appréciés en fonction de la localisation proposée, du nombre et de la puissance des points de charge, de la qualité du service aux usagers, de leur insertion dans l'espace public et des conditions économiques proposées. Les installations devront être accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, tandis que les données d'utilisation seront transmises à Bordeaux Métropole afin de suivre le fonctionnement et l'usage du réseau.

Aucune implantation ne sera décidée sans les communes concernées. Chaque emplacement fera l'objet d'échanges et d'une validation préalable avec la commune, Bordeaux Métropole délivrant l'autorisation d'occupation du domaine public et les communes restant compétentes pour les arrêtés permanents de stationnement nécessaires.

Ce nouveau dispositif permet ainsi d'augmenter plus rapidement la capacité de recharge sans faire reposer l'ensemble des investissements sur la collectivité, tout en conservant une planification publique du déploiement. Les opérateurs financeront les installations et verseront en contrepartie une redevance d'occupation du domaine public à Bordeaux Métropole.

### Quelques chiffres

- Environ **3 000 points de charge** aujourd'hui sur le territoire métropolitain ; objectif : doubler ce nombre d'ici 2030.
- **5 % du parc automobile** métropolitain électrique aujourd'hui ; objectif : 10 % en 2030.
- **422 points de charge** sur voirie, répartis sur 171 stations et directement intégrés au réseau métropolitain fin 2025.
- **86 000 recharges** en 2025, soit quatre fois plus qu'en 2020.
- **1 099 points** dans les parkings et **1 514** sur des emprises privées ouvertes au public fin mars 2026.

### Électricité : Bordeaux Métropole et RTE renouvellent leur partenariat pour accompagner l'électrification du territoire

#### Délibération n°114

**L'été 2026 marqué par les épisodes caniculaires et les incendies démontre l'importance pour le territoire de s'adapter et notamment, d'adapter les réseaux de distribution.**

Bordeaux Métropole renouvelle pour cinq ans son accord-cadre de partenariat avec RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité. Cette nouvelle étape s'inscrit dans la dynamique de transition énergétique et d'électrification du territoire métropolitain et doit permettre de mieux anticiper l'évolution des besoins en électricité, de sécuriser l'alimentation du territoire et d'accompagner le développement des énergies renouvelables. L'accord est conclu sans incidence budgétaire pour Bordeaux Métropole.



© B. Mengès, Bordeaux Métropole

Le partenariat doit notamment permettre de mieux coordonner le développement du réseau électrique avec les grands projets métropolitains. Opérations d'aménagement, infrastructures de transport, réseaux de chaleur ou implantation de nouvelles activités économiques : Bordeaux Métropole et RTE renforceront leurs échanges afin d'anticiper les besoins électriques, les capacités du réseau, les raccordements nécessaires, mais aussi de mieux coordonner les travaux et les enjeux fonciers.

**Ce renouvellement intervient dans un contexte d'investissements importants de RTE sur le territoire. Après près de 120 M€ investis depuis 2015, RTE prévoit d'investir près de 600 M€ supplémentaires d'ici 2040 sur le réseau**

**de l'agglomération bordelaise, afin de renouveler les infrastructures et d'accompagner son développement démographique, économique et numérique.** Parmi les opérations structurantes prévues figurent notamment la création de deux nouveaux postes électriques de 225 kV dans la métropole et le remplacement, d'ici 2028, du câble 225 kV qui alimente actuellement Bordeaux centre.

L'accord porte également sur la sobriété et la transition énergétiques, avec notamment la poursuite du travail autour du dispositif Ecowatt et le partage de données permettant de construire une vision prospective des consommations et productions locales. La numérisation progressive des postes électriques doit également contribuer à améliorer la qualité de l'électricité et à optimiser le fonctionnement du réseau.

La coopération entre Bordeaux Métropole et RTE intègre par ailleurs un volet consacré à la biodiversité autour des infrastructures électriques, avec le développement de trames vertes, la pose de balises pour l'avifaune, l'écopâturage ou encore des plans de gestion adaptés. Une convention dédiée doit notamment permettre de concilier la maintenance des ouvrages avec la préservation de la biodiversité sur environ 500 hectares de parcelles métropolitaines traversées par les lignes de RTE.

Enfin, le partenariat doit accompagner le développement économique et l'attractivité du territoire, en identifiant les secteurs disposant des capacités électriques adaptées à l'accueil de nouvelles activités. Une attention particulière est portée aux projets industriels, technologiques et fortement consommateurs d'électricité, afin d'intégrer le plus en amont possible les enjeux de raccordement, de disponibilité et de qualité de l'alimentation électrique.



### III. MOBILITÉ : FACILITER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

#### Evolution des tarifs TBM pour 2027

##### Délibération 5

En 2023, 2024 et 2025, la hausse moyenne pondérée des tarifs TBM a été relativement soutenue (3,2 %, 3,6 % et 3 %) dans un contexte d'inflation cumulée élevée et après trois années sans évolution (de 2020 à 2022) du fait de la crise COVID puis de la crise énergétique déclenchée par la guerre en Ukraine. Malgré ces hausses importantes, le reste à charge pour Bordeaux Métropole (recettes TBM – dépenses) a fortement augmenté sur la période : de 161M€ en 2019 à une estimation de 223M€ en 2025.

Ainsi, les élus métropolitains ont décidé d'appliquer pour l'année 2027 une hausse moyenne de 3 %, afin de continuer à rattraper les effets de l'indexation du contrat. Cette augmentation permettrait de dégager environ 2,9M€HT par an de recettes supplémentaires.

**Pour atteindre une hausse moyenne pondérée de 3 %, cette augmentation se porte pour 40 % sur les titres occasionnels (sauf le voyage unitaire qui restera à 1,90 €), et pour 60 % sur les abonnements.**

|                            | Tarifs actuels | Tarifs proposés | Evolution en € |
|----------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| 1 voyage                   | 1,90€          | 1,90€           | -              |
| 2 voyages                  | 3,40€          | 3,50€           | 0,10€          |
| 10 voyages plein tarif     | 15,70€         | 16,10€          | 0,40€          |
| 10 voyages tarif réduit    | 8,80€          | 9,20€           | 0,40€          |
| Mobibus – domicile         | 3,00€          | 3,50€           | 0,50€          |
| Pass soirée                | 3,50€          | 4,00€           | 0,50€          |
| Pass évènement             | 3,50€          | 4,00€           | 0,50€          |
| Parc-relais                | 4,50€          | 5,00€           | 0,50€          |
| Parc-relais - tarif réduit | 3,50€          | 4,00€           | 0,50€          |

Concernant l'ensemble des abonnements annuels, mensuels et hebdomadaires, une hausse modérée de 3,5 % est prévue.

Quant à l'âge plancher d'accès à la tarification sénior, il passe de 60 à 63 ans afin de se rapprocher progressivement de l'âge effectif de départ à la retraite dans la métropole.

À l'heure actuelle, 100 000 usagers sont bénéficiaires du dispositif de tarification solidaire dont 80 % accèdent à la gratuité.

## Aménagement de l'avenue Marcel Dassault à Mérignac

### Délibération 6

**Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte en transports en commun des communes de Mérignac et Martignas-sur-Jalle par l'amélioration de la vitesse commerciale de lignes de transport en commun en réalisant des travaux de couloirs bus ouverts au covoiturage entre le giratoire des Girondins et le giratoire de Marchegay, dans la continuité des voies réservées aux TC (Transports en Commun) et au covoiturage implanté à Mérignac sur la voie nouvelle devant Thalès.**

L'avenue Marcel Dassault est le principal axe de desserte de la commune de Martignas-sur-Jalle vers ce bassin d'emploi important et le cœur de l'agglomération. C'est une pénétrante importante qui permet de connecter le nord du bassin d'Arcachon à la rocade de Bordeaux, en passant par Martignas-sur-Jalle et Mérignac, au niveau de l'échangeur n°10.

Actuellement, la liaison de transport en commun présente de fortes variations de son temps de parcours au cours de la journée. Ces variations sont essentiellement dues aux aléas du trafic routier renforcés par la quasi-absence de site propre sur la ligne. En effet, la majorité du tracé s'effectue aujourd'hui en voie banalisée avec la circulation automobile sur un axe sujet à une saturation du trafic aux heures de pointe.

#### **Les travaux prévoient :**

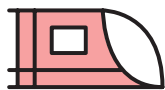
- L'élargissement de l'avenue Marcel Dassault (2x2 voies) avec réservation d'une voie dans chaque sens pour la circulation des transports en commun et des véhicules qui covoiturent (3,6 km) ;
- La mise aux normes et en accessibilité des arrêts de bus ;
- La reprise partielle de l'assainissement hydraulique ;
- La création d'un nouveau carrefour giratoire à l'intersection avec le passage des Tuileries ;
- La création d'une voie verte pour les piétons et cyclistes, assurant une homogénéité avec les aménagements déjà réalisés plus à l'est sur l'avenue Marcel Dassault devant Thalès et offrant également une continuité cyclable tout le long de l'avenue.
- La création d'une aire de covoiturage au niveau du giratoire de Marchegay. Elle offrira 44 places de stationnement, des bornes de recharge des véhicules électriques, un abri vélo sécurisé de 40 places, et l'aménagement de larges espaces paysagers.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 13,2M € HT (valeur 2026). Ce coût comprend les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières, les travaux d'infrastructure d'espaces publics et paysagers, de voirie, de l'aire de covoiturage.

## Rapport annuel du concessionnaire Transports pour l'année 2025

### Délibération 8

#### Le réseau en chiffres



**6 lignes**  
de tramway



**2 lignes**  
de bus express



**60 lignes**  
de bus régulières



**27 parcs relais**



**49 lignes** assurant  
les circuits scolaires  
des collèges et lycées (Scodi)



**200 stations** de vélos  
en libre-service  
(Le Vélo par TBM)

Un **service de transport à la demande** (Flex'Aéro, Flex'Artigues, Flex'Bouliac, Flex'Gares, Flex'Night)



Un **service de transport événementiel** (navettes Arena et Stade, et renforts occasionnels)



Un **service de transport des personnes à mobilité réduite** (Mobibus)



Un **service de prêt et location** de vélos et d'abris-vélos sécurisés



Un **service de navettes fluviales** (Le Bato)



**35,7 millions de km** commerciaux (+1,4 % par rapport à 2024)



Les recettes tarifaires s'élèvent à **94M€** en 2025, soit une hausse de +3 % en comparaison de 2024

**119 997 133**  
**validations**



sur l'année 2025, soit une augmentation de +4 % (+13 % sur le bus et -2 % sur le tram) par rapport à 2024

**59 %** des validations ont été réalisées dans un tramway (63 % en 2024), et **39 %** dans un bus (36 % en 2024)

## IV. LA POLITIQUE DE L'EAU POURSUIT SA STRUCTURATION

### Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle, de l'assainissement collectif

#### Délibération 137

Lors de cette troisième année de mise en œuvre de la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole, la continuité de service a été assurée, avec une qualité de l'eau conforme aux objectifs fixés.

Du fait d'une année globalement moins humide n'ayant pas permis une aussi bonne recharge qu'en 2024 des nappes utilisées en priorité, les prélèvements sur la nappe souterraine déficitaire de l'Eocène ont augmenté en 2025 (10,7 Mm3 contre 8,4 Mm3 en 2024) mais restent inférieurs aux années précédentes et conformes aux objectifs. L'ensemble des prélèvements, toute ressource confondue, a été de 55,8 Mm3 (+0,8%).

L'année 2025 confirme la montée en puissance de l'activité de la Régie amorcée en 2024 avec notamment le maintien d'une très bonne qualité de service à l'utilisateur.

Le rendement du réseau, qui avait enregistré une dégradation notable, passant de 80,99% en 2023 à 79,08% en 2024, remonte à 83,40% mais reste en deçà de l'objectif fixé à 84,5% pour 2025. En effet les pertes en eau, bien que faisant l'objet d'une baisse de près de 20% à souligner, sont toujours trop importantes avec encore 10,2 Mm3 perdus. Il faudrait que cette valeur soit inférieure à 9Mm3 pour atteindre l'objectif 2025.

Après une diminution des consommations en 2024, l'année 2025 enregistre une consommation globale de 44,16Mm3 (+2,6Mm3 soit 6,2%). Le volume consommé par habitant s'établit à 148,6 litres par habitant par jour contre 141,7litres en 2024, soit un retour à une situation similaire à celle de 2023 et de nouveau en dessous de la cible fixée par la politique de l'eau de Bordeaux Métropole pour 2020, qui avait été dépassée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2024.

**La consolidation des données, la lutte contre les fuites et l'amélioration du rendement demeurent donc un enjeu majeur, sur lequel la Régie de l'Eau devra impérativement progresser afin de répondre aux fortes attentes exprimées par la Métropole.**



Sur le plan de l'assainissement collectif, en 2025, les précipitations ont été inférieures de 9% à la moyenne observée habituellement, ce qui a eu un impact sur les volumes d'eaux collectés et traités ainsi que sur l'exploitation des réseaux.

Le service d'assainissement collectif dessert près de 837 429 habitants, soit un taux de couverture de 99,19%, et exploite un réseau de 4 444,3 km, en légère progression par rapport à l'année 2024.

Sur le plan financier, la dernière année du contrat SABOM se solde par une nouvelle perte d'un montant de 5,7 M€. Sur les sept années du contrat, les pertes cumulées s'élèvent à 28 M€. La société n'a jamais réussi à trouver un équilibre financier en raison notamment de charges de sous-traitance.

## Dissolution du SIAEA

### Délibération 141

En vue d'une gestion plus efficace et harmonisée des compétences eau et assainissement à l'échelle du territoire, une procédure est mise en œuvre afin que Bordeaux Métropole puisse exercer en direct les compétences eau et assainissement sur le territoire de la commune de Martignas-sur-Jalle à compter du 1er janvier 2028. A ces fins, Bordeaux Métropole a donné son accord pour la dissolution du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle (SIAEA).

## Déchets : Bordeaux Métropole atteint dès 2025 l'objectif national de réduction fixé pour 2030

### Délibération n°143

Le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets confirme la baisse de la production de déchets sur le territoire. 370 183 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en 2025, soit 1,79 % de moins qu'en 2024, alors que la population métropolitaine a progressé de 1,47 %. La production s'établit ainsi à 438 kg par habitant et par an, en baisse de 3,7 %.

Depuis 2010, la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant a diminué de 15,36 % : **Bordeaux Métropole atteint ainsi dès 2025 l'objectif national de -15 % fixé par la loi AGEC pour 2030. Cette évolution s'accompagne d'une baisse de 7,17 % par habitant des ordures ménagères résiduelles et d'une progression de 3,50 % de la collecte sélective.**

La montée en puissance du tri des déchets alimentaires participe à cette évolution. 2 207 tonnes ont été collectées en 2025, contre 282 tonnes en 2024, soit près de huit fois plus en un an. Cette dynamique a récemment été illustrée par l'inauguration, le 8 septembre à Bassens, de l'unité de méthanisation CVE Port de Bordeaux, mise en service en janvier 2026. Une partie des déchets alimentaires collectés sur le territoire peut désormais y être transformée en biométhane : l'unité dispose d'une capacité de valorisation allant jusqu'à 25 000 tonnes de matières organiques par an et doit produire à terme 32 GWh de biométhane par an.

Plus largement, 96,35 % des déchets collectés sont valorisés sous forme de matière, de valorisation organique ou d'énergie en 2025, tandis que les quantités enfouies ont diminué de 40 %. La prévention progresse également, avec 110 803 personnes sensibilisées à la réduction et au tri des déchets et 10 202 composteurs individuels distribués au cours de l'année.

Enfin, la qualité du service reste élevée : sur le périmètre exploité en régie, 99,7 % des collectes en porte-à-porte ont été assurées en 2025, soit le meilleur niveau enregistré depuis plusieurs années.



## V. ANTICIPER LE RISQUE INONDATIONS

Alors que le Mois de la résilience s'ouvre du 29 septembre au 31 octobre, plusieurs délibérations traitent du risque inondations et notamment, de l'entretien des digues de la Presqu'île d'Ambès. La programmation du Mois de la résilience permet de mieux comprendre les risques présents sur le territoire, apprendre à s'y préparer et identifier les moyens d'agir à son échelle.

### Maîtriser le foncier pour agir

#### *Délibération 152*

Bordeaux Métropole a décidé d'engager les démarches pour obtenir la déclaration d'utilité publique du projet de maîtrise foncière du système d'endiguement de la Presqu'île d'Ambès.

Le système d'endiguement de la Presqu'île d'Ambès est aménagé, en rive droite de la Garonne et en rive gauche de la Dordogne, sur les communes de Bassens, Saint-Louis-de-Montferrand, Ambès et Saint-Vincent-de-Paul. Il est aménagé sur un linéaire total de 32 km et composé de digues répertoriées en 25 tronçons, en remblai ou en béton. Elles concourent à la protection contre les inondations.

Les communes d'Ambès, Ambarès, Bassens, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul sont concernées par la zone protégée. Les ouvrages qui composent le système d'endiguement de la Presqu'île d'Ambès sont majoritairement situés sur des parcelles appartenant à des tiers. Bordeaux Métropole doit donc obtenir, sur ces parcelles, les droits lui permettant de réaliser les actions qui lui incombent en tant que gestionnaire du système d'endiguement.

## Réhabilitation de 17 km de digues sur la Presqu'île d'Ambès

### Délibération 154

Située à la confluence des deux fleuves Dordogne et Garonne, la Presqu'île d'Ambès est un des territoires les plus vulnérables au risque inondation de la métropole bordelaise. Du fait de sa configuration en cuvette, elle est particulièrement exposée au phénomène d'inondations

fluvio-maritimes, induit par les tempêtes venant de l'océan. Le fonctionnement hydraulique de la Garonne et de la Dordogne en crue est extrêmement complexe et obéit à l'interaction de plusieurs paramètres.

**Les digues datent des années 50 et sont aujourd'hui dans un état vieillissant. Bordeaux Métropole prévoit de réhabiliter un linéaire total de 17 km de digues. Le projet de réhabilitation a notamment pour but d'améliorer leur sûreté et de permettre à Bordeaux Métropole d'accéder aux ouvrages, de les entretenir et les surveiller afin d'assurer leur pérennité. L'enquête publique préalable à ces travaux s'est tenue du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 au mardi 2 juillet 2026.**



© Bordeaux Métropole

## Le C2D réaffirme son ambition démocratique

### Délibération 136

Dans un contexte marqué par une défiance croissante à l'égard des institutions, une demande accrue de proximité et une aspiration forte à la transparence et au dialogue, Bordeaux Métropole souhaite réaffirmer son ambition démocratique afin de renforcer le lien entre l'institution métropolitaine et les habitants, favoriser la cohésion territoriale et permettre une meilleure appropriation des politiques publiques.

À la fois espace d'écoute citoyenne, lieu de débat collectif et instance de démocratie participative, le C2D constitue un intermédiaire entre les habitants et les élus.

Sa vocation est d'intervenir en amont des politiques publiques, des projets, des actions des services ou des nouveaux outils afin d'en apprécier l'utilité, les impacts et l'acceptabilité. **En associant habitants, élus et services dans un même processus de travail, le C2D contribue à éclairer, enrichir et, le cas échéant, réorienter la décision publique.**

Le Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole est une instance citoyenne indépendante et permanente qui réunit des habitants, des acteurs associatifs, économiques, sociaux et environnementaux du territoire. Il repose sur une assemblée citoyenne paritaire composée de 104 membres, représentative de la diversité des territoires et des composantes de la société civile.

Le cercle des communes comprend cinquante-six membres, soit deux représentants pour chacune des vingt-huit communes dont la moitié est tirée au sort. Le cercle métropolitain rassemble quarante-huit membres issus d'acteurs identifiés et d'appels à candidatures, parmi lesquels figurent plusieurs représentants des territoires voisins.

**Une recomposition de l'instance interviendra en juin 2027 pour une mise en oeuvre en décembre 2027.**

Le Conseil de développement durable entend désormais franchir une nouvelle étape, notamment en développant un laboratoire citoyen. Conçu comme un espace d'innovation démocratique et de co-construction associant habitants, élus et services, ce laboratoire permettra de développer des expérimentations rapides destinées à apprécier l'utilité, l'impact et l'acceptabilité des dispositifs envisagés.

La nouvelle ambition démocratique portée par Bordeaux Métropole repose sur une volonté d'ouverture plus large. Une attention particulière sera portée aux jeunes, aux habitants les plus éloignés des dispositifs participatifs ainsi qu'aux publics les moins représentés. Cette volonté de proximité se traduira également par une ouverture renforcée aux territoires voisins afin de mieux prendre en compte les bassins de vie et les dynamiques de coopération.

La feuille de route stratégique 2026-2032 traduit la volonté de Bordeaux Métropole de faire du Conseil de Développement Durable un outil permanent de dialogue citoyen, de prospective, d'innovation démocratique et d'accompagnement des transformations du territoire.

## CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant  
06 27 52 48 69  
[vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Margot Pinsolles  
06 61 80 61 23  
[m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr](mailto:m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr)

[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)

